

A Monsieur le haut Commissaire de la République,

A Monsieur le Président du Gouvernement

de la Nouvelle Calédonie,

Au Sénat Coutumier,

Au Conseil Coutumier de l'Aire Djubea Kapûme,

A Monsieur le Président de la Province Sud,

A Monsieur le Maire de Dumbéa

A Dumbéa, le 22 Octobre 2010,

Messieurs,

Nous voulons par la présente vous faire partager nos inquiétudes concernant le projet de rejet de la Station d'Épuration de la ZAC Panda dans la Rivière Dumbéa, à la hauteur du pont de la Savexpress. En effet, un début de mortalité anormale a été constaté ces derniers jours sur le parc à huîtres de la Dumbéa, en concordance avec le début des travaux dans le lit de la rivière.

Comme vous le savez, la faune de poissons d'eau douce de la Dumbéa est tout à fait exceptionnelle, la Dumbéa étant aussi une nurserie où de nombreuses espèces de poissons du lagon viennent se reproduire dans les palétuviers ainsi que dans les poches ostréicoles. De plus, de nombreuses personnes viennent pêcher, ramasser des coquillages et se baigner dans cette rivière.

Certes, le traitement des eaux de la ZAC par une station d'épuration est une bonne chose. Toutefois, les options techniques nous inquiètent, car il s'agit d'eaux de rejets industriels :

- 1- **Les entreprises devront traiter l'eau avant de l'évacuer vers la station d'épuration** : l'expérience de Tindu nous laisse sceptiques. Un accident industriel ou des déversements involontaires de produits dangereux sont toujours possibles. Quelles sont les procédures prévues pour garantir qu'une pollution dépassant la capacité à traiter de la station ne se traduise pas immédiatement par une pollution à la sortie ?
- 2- **La qualité des eaux de sortie de la station.** Les performances attendues de la STEP de Panda seraient inférieures à celles attendues de la STEP de l'usine du sud. Ces performances sont elles compatibles avec la préservation de l'écosystème fragile de l'embouchure et la **conchyliculture** ? Comment, par qui et à quelle fréquence seront contrôlées les eaux de rejets ?
- 3- **Le rejet des effluents à l'embouchure de la rivière Dumbéa.** Le risque zéro n'existe pas et rejeter dans le milieu aquatique des eaux imparfaitement traitées, même ponctuellement, pourrait avoir un impact immédiat et durable sur l'écosystème fragile de la rivière.

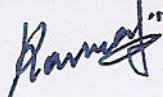
La mortalité constatée par l'huître de Dumbéa dans ses parcs à l'occasion des travaux de pose du tuyau de la Station d'Épuration confortent notre appréciation des risques encourus. Nous

demandons donc, par **principe de précaution**, que des alternatives au rejet dans la rivière des eaux de sorties de la STEP soient étudiées par des organismes scientifiques reconnus, comme IFREMER ou IRD et qu'une solution alternative au rejet des effluents dans la Dumbéa soit privilégiée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération respectueuse.

KAMOADJI Vincent

Président de l'Aire Djubéa Kapûme



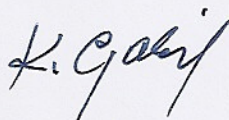
TOGNA Eugène

Chef du Clan WAKA



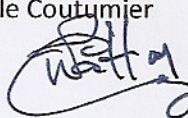
KATE Gabriel

Chef du Clan BWEI



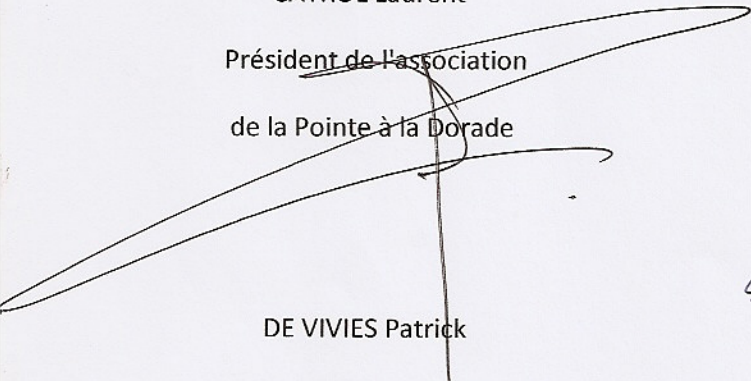
WATTON Charles

Responsable Coutumier



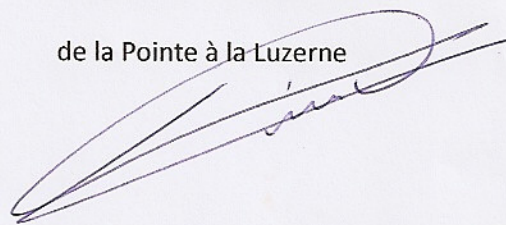
CAYROL Laurent

Président de l'association
de la Pointe à la Dorade



GUENANT Jean Pierre

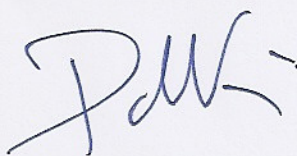
Président de l'association
de la Pointe à la Luzerne



DE VIVIES Patrick

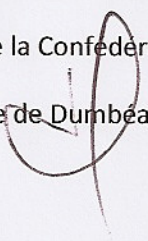
Président des associations
Dumbéa Rivière Vivante et

Résidents de Koé



PONCHET Daniel

Président de la Confédération
Citoyenne de Dumbéa



LAVERGNE Guillaume

Gérant de l'Huîtrière
de Dumbéa

